



Procès-verbal du Conseil Municipal **De Saint-Haon-le-Châtel** **Séance du 26 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Haon-le-Châtel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAGNAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13 présents : 8 votants : 11

Présents : MAGNAUD Gilbert, RICHARD Christian, PEROUX GUILLOD Gilliane, FALZONE Fabrice, DESCOMBES Jean-Paul, DULAC Nathalie, SÉRAN Hubert, BASSOT Nadine

Absents excusés : DUSSUD Bruno, DUINAT Chloé, BARATHON Marion, LIABOEUF Claudine

Absent : ALLIER Aurélien

Procurations : - de Bruno DUSSUD à Christian RICHARD
- de Chloé DUINAT à Nadine BASSOT
- de Claudine LIABOEUF à Nathalie DULAC

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 08 août 2025

Secrétaire de séance : Nadine BASSOT

0 – Le procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2025 est arrêté et approuvé par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Par conséquent, le Maire et la secrétaire de séance signent le procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2025.

0' – Information sur les commandes passées dans le cadre de la délégation depuis le Conseil Municipal du 17 juin 2025

Gilbert MAGNAUD énumère les factures ci-dessous, leur montant ainsi que leur objet.

FACTURE	FOURNISSEUR PRESTATAIRE ENTREPRISE	OBJET	MONTAN T TTC
Facture	GROUPEMENT D'ACHAT ET D'ENERGIE SIEL	Abo et conso électricité du 05-01-25 au 05-02-25	1 377.42 €
Facture	TD DISTRIBUTION	Carburants	107 €
Facture	MFREO	Repas livrés en mai 2025	1 916.85 €
Facture	BETAMAT DECO BRICO	Aimant tableau biblio, fixation panneau en bas du bourg pr manif, fil débroussailleuse, cadenas coffret AP terrain boules, porte-clés, matos chenille processionnaire, porte entre le sou et la salle, tapis	745.67 €

		cantine et école, led église, piles télécommande	
Facture	CASTORAMA FRANCE	Bloc porte entre sou et salle Bel Air	89.90 €
Facture	SEDI	Livrets de famille et registres équipements sportifs et aire collective de jeux	256.38 €
Facture	PHARMACIE DE RENAISON	pansements, poche de froid, désinfectant	31.99 €
Facture	ADPEP 42	Registres journaliers	11.10 €
Facture	FONCIA LOIRE AUVERGNE	Appel de fonds du 01-07-2025 déduit de l'avoir de 10.04 €	189.04 €
Facture	OVH	Nom de domaine @saint-haon- le-chatel.fr de juin 2025 à mai 2026	104.24 €
Facture	SPSTL42	Formations SST Nicolas + Maud + absence Aymeric	846 €
Facture	MAISON JB CLAIR	Mousseux pot départ retraite Joëlle	108 €
Facture	PALOMA	Traiteur pot départ retraite Joëlle	350 €
Facture	BRUN NATHALIE	Remb partielle abo loc vélo élec du 12-02-25 au 12-08-25	150 €
Facture	LA POSTE	Affranchissement mai 2025	172.38 €
Facture	NORDNET	Abo portable gîte abo juin 2025 conso mai 2025	89.80 €
Facture	NORDNET	tel internet école abo mai et juin 2025	89.80 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage mairie mai 2025	300 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage école et bibliothèque mai 2025	1210,24 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage WC église mai 2025	52,80 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage salle Bel Air mai 2025	310.01 €
Facture	DOCTEURS OUTTERS DONJON BELLIS	Incinération chat retrouvé mort sur la commune	30 €
Facture	SGC LOIRE NORD	Admission non valeur	68.33 €
Facture	TOURISME A ST HAON	Subvention "Prix de la municipalité" peintres dans les rues	300 €
Facture	ROANNAIS AGGLOMERATION	Attribution de compensation juin 2025	320 €
Facture	COUTON DIDIER	3 plaques couchage en hauteur	18 €
Facture	BNP PARIBAS FACTOR	Fêtes et cérémonies	251.56 €
Facture	GAEC DOMAINE DES ARDAILLONS	Pétillant pour VH Concert ouverture Festival des Monts de la Madeleine	55.73 €
Facture	GAEC DOMAINE DES ARDAILLONS	6 bouteilles de rosé - pot départ enseignants et Nathalie	38.59 €
Facture	TOURISME A ST HAON	3 bons cadeaux de 30 € pour	90 €

		départ Camille, Marjorie et Nathalie	
Facture	CELDA	Remboursement prêt à court terme A1923058000	16 730.84 €
Facture	CRCA LHL	P6 1862767 échéance du 15/06/2025 (Réhabilitation local artisanal)	1 299.29 €
Facture	CRCA LHL	P7 1955574 échéance du 15/06/2025 (Prêt travaux)	1 085.34 €
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	WC église	325.85 €
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Local SHP	199.73 €
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Compteur forain place Verdun	85.63 €
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Salle ERA	1 657.84 €
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Mairie	183.30 €
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Nouveau cimetière	76.93 €
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Ancien cimetière	68.38 €
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	WC carré Guirier	153 €
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Ex CCCR	435.88 €
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Point I agence postale	165.52 €
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Gîte Grenette	431.98 €
Facture	ROANNAISE DE L'EAU	Caveau	128.73 €
Facture	GAZ DE BORDEAUX	Gaz gîte du 04-03-25 au 03-06-25	123.94 €
Facture	GAZ DE BORDEAUX	Gaz appoint chaufferie bois du 05-03-25 au 04-06-25	813.75 €
Facture	GROUPEMENT D'ACHAT ET D'ENERGIE SIEL	Elec bat communaux - conso fev et mars 2025 abo mars et avril 2025	2 010.45 €
Facture	GROUPEMENT D'ACHAT ET D'ENERGIE SIEL	Elec caveau abo fev et mars + conso mars et avril 2025	39.11 €
Facture	TD DISTRIBUTION	Carburants juin 2025	122.30 €
Facture	MFREO	Repas livrés en juin juillet 2025	2 933.96 €
Facture	CASTORAMA FRANCE	Taille haie sur perche	139.90 €
Facture	LOXAM ORENTAL	Location armoire de comptage elec pour le cirque	201.96 €
Facture	LP BURO	dévidoir scotch rlx scotch porte clés papier A4	52.53 €
Facture	LP BURO	30 porte vues	134.70 €
Facture	MEUNIER ROMAIN SARL	Broyeur de haie d'accotement de voirie	2 016 €
Facture	GRENKE LOCATION	Location photocopieurs école et mairie 3ème trim 2025	525.60 €
Facture	RBI	Maintenance photocopieurs école et mairie du 21/03/25 au 20/06/25	556.56 €
Facture	CENTRE DE GESTION 42	Adhésion journée SGM du 19-06-25	20 €

Facture	PAUL DISTRIBUTION SARL	Pot de départ J LAPENDERY + N BRUN + enseignants	120.85 €
Facture	PAUL DISTRIBUTION SARL	Vin d'honneur du 8 mai 2025	23.77 €
Facture	CROS MAUD	Frais déplacement réunion DGFIP Roanne 01/07/25	12.71 €
Facture	LA POSTE	Affranchissement juin 2025	76.14 €
Facture	NORDNET	Tel portable gîte conso juin abo juillet	2.11 €
Facture	NORDNET	tel internet école abo juillet 2025	46.90 €
Facture	ORANGE INTERNET	Te internet agence postale abo juin juillet 2025 et conso mai juin 2025	64.80 €
Facture	TSA	Tel internet mairie mai 2025	144 €
Facture	TSA	Tel internet mairie juin 2025	144 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage Mairie juin 2025	300 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage WC publics église et carré Guirier juin 2025	105.60 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage salle Bel Air juin 2025	368.02 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage école et biblio juin 2025	1 290.91 €
Facture	RELYENS SPS	Cot RELYENS SPS - Rémunérations - juin 2025 - AFF-2025-14689	77.71 €
Facture	RELYENS SPS	Cot RELYENS SPS - Rémunérations - juillet 2025 - AFF-2025-14689	77.71 €
Facture	ROANNAIS TOURISME	Taxe séjour gîte Grenette 2ème trim 2025	27.72 €
Facture	ROANNAIS TOURISME	Taxe séjour gîte Saint-Eustache 2ème trim 2025	39.48 €
Facture	SIEL	Contribution SAGE 2025	630 €
Facture	SIEL	Maintenance EP 2025 - part de fonctionnement	7 537.85 €
Facture	SIEL INSTALLATIONS ENERGETIQUES	Loyer chaudière bois 2025	10 076.01 €
Facture	SIEL	Maintenance EP 2025	734.85 €
Facture	OLIVIA SARAH SARL	Réhabilitation du Castel des Arts	2 419.20 €
Facture	BETAMAT DECO BRICO	verrou caveau, cadenas local poubelle école, allum vite et charbon barbecue 11/06, fer à béton bancs puits perron et escaliers remparts, tasseau pour boucher trou vipère, serrure	116.20 €
Facture	BETAMAT DECO BRICO	doubles clés biblio et école, déboucheur, répulsif chats, antipuces	71.62 €

Facture	DOS SANTOS FERNANDES RUI MIGUEL	4 doubles de clés	30 €
Facture	GARDETTE	Double de clé porte cantine scolaire	
Facture	THIVOYON BUREAU	Post it, plastifications A4 et A3, clé USB, trombones, enveloppes	105.26 €
Facture	BALLANSAT RENAISON	Commande Mme MERIGOT	360.72 €
Facture	PEREIRA ET FILS SARL	Remplacement d'un WC au gîte	828.14 €
Facture	ADVMI	Vérification des extincteurs 2025	257.40 €
Facture	LA POSTE	Affranchissement juillet 2025	96.20 €
Facture	NORDNET	Tel et internet école août 2025	46.90 €
Facture	ORANGE INTERNET	Tel internet agence postale abo juillet août 2025 et com juin juillet 2025	64.96 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage mairie juillet 2025	300 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage salle Bel Air juillet 2025	368.02 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage WC publics église et carré guirrier juillet 2025	105.60 €
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage école et biblio juillet 2025	228.60 €
Facture	UN NOUVEAU CHAT'PITRE	Soins véto chats GAMET et GEREY	256.10 €
Facture	CNAS	Inscription CNAS Elisabeth MEDAIL	222 €
Facture	CENTRE DE GESTION 42	Participation prévoyance 2024	50 €
Facture	ROANNAIS AGGLOMERATION	Attribution de compensation juillet 2025	320 €
Facture	ATELIER DU GINKGO	Travaux voirie Rue Grenette	936 €

0'' - Information sur les déclarations d'intention d'aliéner présentées en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

Depuis le Conseil Municipal du 17 juin 2025, la délégation de compétence a été utilisée 6 fois (cf. arrêtés A 2025-40, A 2025-41, A 2025-45, A 2025-56, A2025-58 et A2025-64) :

- Maître VAUDIER Caroline, Notaire à Saint-Haon-le-Châtel, 47 Rue Jehan Pelletier 42 370 SAINT HAON LE CHATEL, a déclaré le 16 juin 2025 son intention d'aliéner la parcelle d'immeuble cadastrée A n° 1427 (partie A 1172) de 00 ha 08 a 94 ca située «Oudan » et la parcelle d'immeuble cadastrée A n° 1425 (partie A 1171) de 00 ha 00 a 67 ca située «Oudan », appartenant à DRIGEARD Dominique domicilié 4 Lotissement les Monts du Matin 26 730 HOSTUN et DRIGEARD Daniel domicilié 44 Chemin de le Châtaigneraie 42 370 RENAISSON.
Décision de non préemption.

- Maître VAUDIER Caroline, Notaire à Saint-Haon-le-Châtel, 47 Rue Jehan Pelletier 42 370 SAINT HAON LE CHATEL, a déclaré le 16 juin 2025 son intention d'aliéner la parcelle d'immeuble cadastrée A n° 1426 (partie A 1171) de 00 ha 01 a 33 ca située «Oudan » et la parcelle d'immeuble cadastrée A n° 1428 (partie A 1172) de 00 ha 07 a 73 ca située «Oudan », appartenant à DRIGEARD Dominique domicilié 4 Lotissement les Monts du Matin 26 730 HOSTUN et DRIGEARD Daniel domicilié 44 Chemin de le Châtaigneraie 42 370 RENAISSON.
Décision de non préemption.
- Maître GUITTON Loïc, Notaire à Le Coteau, 1 Rue Carnot 42 120 LE COTEAU, a déclaré le 30 juin 2025 son intention d'aliéner les parcelles d'immeuble cadastrées A n° 369 de 01 ha 05 a 52 ca située « Chemin des Royers », A n° 370 de 00 ha 07 a 79 ca située « Chemin des Royers », A n° 371 de 00 ha 05 a 86 ca située «Chemin des Royers», A n° 372 de 01 ha 01 a 34 ca située « Chemin des Royers », A n° 917 de 00 ha 04 a 67 ca située « Chemin des Royers», A n° 919 de 00 ha 04 a 06 ca située « Chemin des Royers » , A n° 916 de 00 ha 00 a 15 ca située «le bas du bourg», A n° 918 de 00 ha 02 a 14 ca située « Les Lorisses », appartenant à ROYET François domicilié 234 Chemin des Royers 42 370 SAINT HAON LE CHATEL.
Décision de non préemption
- Maître GUITTON Loïc, Notaire à Le Coteau, 1 Rue Carnot 42 120 LE COTEAU, a déclaré le 11 juillet 2025 son intention d'aliéner la parcelle d'immeuble cadastrée A n° 318 de 00 ha 01 a 32 ca située « 4 et 6 rue Frédéric Noël », appartenant à HEINRICH Ronald et Geneviève domiciliés 14 rue François Poutignat 42 300 ROANNE.
Décision de non préemption.
- Maître VAUDIER Caroline, Notaire à Saint Haon le Châtel, 47 Rue Jehan Pelletier 42 370 SAINT HAON LE CHATEL, a déclaré le 16 juin 2025 son intention d'aliéner les parcelles d'immeuble cadastrées A n° 877 de 00 ha 03 a 18 ca située «16 chemin des Seignes », A n° 959 de 02 ha 03 a 25 ca située «le bas du bourg », A n° 342 de 00 ha 00 a 55 ca située «le bas du bourg », A n° 343 de 01 ha 00 a 83 appartenant à GAILLAT Christian domicilié 5 rue Alphonse Merrheim 42 100 SAINT ETIENNE, à BELUZE Marie-Christine domiciliée 167 Impasse de Sebastopol 69 170 SAINT CLEMENT SUR VALSONNE, à MARGERIT Annie domiciliée 10 rue des Acacias 42 300 MABLY et LAFIANDA Martine domicilié 295 route de Roanne 42 155 POUILLY LES NONAINS.
Décision de non préemption.
- Maître ROSSETTI Annabelle, Notaire à Le Coteau, 1 Rue Carnot 42 120 LE COTEAU, a déclaré le 18 août 2025 son intention d'aliéner la parcelle d'immeuble cadastrée A n° 314 de 00 ha 00 a 66 ca située « 37 rue Montée Charles VII », appartenant à MICHOT Anne-Laure domiciliée 11 rue de l'Hôpital 42 370 SAINT HAON LE CHATEL.
Décision de non préemption.

A – DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION

1 - Demande de subvention au titre de l'enveloppe départementale de voirie 2026 pour le chemin du Crozet

Christian RICHARD rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation du Chemin du Crozet. Il y a donc lieu de solliciter l'enveloppe départementale de voirie au titre de l'année 2026 pour le montant de travaux ci-dessous :

DESCRIPTION	MONTANT HT €
Travaux de rénovation de chaussée Chemin du Crozet	17 291 €
TOTAL	17 291 €

Ces travaux seront inscrits au budget 2026.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention de 10 374 € au titre de l'enveloppe départementale de voirie 2026 correspondant à 60 % du montant de travaux de 17 291 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve les travaux suscités,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de l'enveloppe départementale de voirie 2026.

2 - Contrat d'approvisionnement des repas de cantine pour l'année scolaire 2025-2026 avec location d'un four

Fabrice FALZONE présente le contrat de la société API RESTAURATION pour la fourniture des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 avec un tarif du repas enfant à 3.53 € HT soit 3.72 € TTC et du repas adulte à 3.93 € HT soit 4.15 € TTC ainsi qu'une location mensuelle d'un four de remise en température (Delrue) de 100 € HT soit 120 € TTC.

Fabrice FALZONE propose à l'assemblée de retenir ce contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société API RESTAURATION pour l'année scolaire 2025-2026.

3 - Règlement intérieur de l'ALP-cantine 2025-2026

L'Accueil de Loisirs Périscolaire est un service rendu aux familles. L'accueil se fait aux horaires suivants les lundis, mardis, jeudis et vendredis le matin de 7h00 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h30. Par ailleurs, un service unique cantine/Accueil de Loisirs Périscolaire est assuré de 11h45 à 13h35. Le service se fait sous la surveillance de l'ATSEM, d'une animatrice et d'une agente de restauration, tous employés communaux, et concernent les enfants âgés de plus de 2 ans.

1) Utilisation du module ARG Solutions pour la réservation en ligne.

Les parents passent par l'intermédiaire du module en ligne ARG Solutions pour faire les réservations du périscolaire et de la cantine.

Les informations de connexion à ce module ainsi que la procédure seront transmises aux nouvelles familles avant le jour de la rentrée scolaire.

Ce module est accessible 24h/24 et 7jours/7, via n'importe quel navigateur, sur PC ou sur tablettes.

En cas de difficultés, les familles pourront consulter à l'école le responsable de la régie qui pourra exceptionnellement les aider à faire leurs réservations.

Vous pouvez joindre ce responsable par téléphone au **04-77-64-41-15** ou par mail à l'adresse **contactcantine@saint-haon-le-chatel.fr**

Pour rappel, toutes les informations figurant dans ce module respectent les règles de traitement des données personnelles des familles.

Vous pouvez vous connecter à tous moments sur le module et faire vos réservations ou supprimer des réservations déjà faites. En cas de suppression de réservations, celles-ci seront bien entendu supprimées de votre facturation.

La facturation des services sera effectuée en début de mois suivant. Les familles recevront une information pour aller consulter et payer leur facture via le module.

Les règlements seront de préférence effectués en ligne (via CB ou prélèvements payfip sécurisés), dans les jours qui suivent.

Pour les règlements en espèce ou chèque, une permanence dédiée sera proposée une fois par mois (se renseigner auprès de votre interlocuteur).

2) **Inscription à l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP)**

Pour fréquenter l'ALP, il est obligatoire d'avoir rempli la fiche de renseignements (où seront inscrites les coordonnées des parents ainsi que les personnes habilitées à venir récupérer leurs enfants) ainsi que la fiche sanitaire.

Tarification pour l'année scolaire 2025-2026 :

Suite à la demande de la CAF de mettre en place un barème modulé en fonction des ressources des familles, nous tenons compte du quotient familial. Ainsi, 3 tranches sont dorénavant appliquées.

La tarification de l'accueil du périscolaire s'établit comme suit :

Tranches	Matin	Midi	Soir
0 à 1400	0.65	0.65	0.90
1401 à 1800	0.80	0.80	1.00
+ de 1800	0.90	0.90	1.20

Nota 1 : Les frais de l'ALP, pour les enfants de moins de 7 ans peuvent donner lieu à déduction fiscale ou crédit d'impôt de 50 % des dépenses.

Nota 2 : La CAF et la MSA sont partenaires de la commune de Saint-Haon-le-Châtel en lui apportant un soutien financier pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire.

L'Accueil de Loisirs Périscolaire est à réserver, en ligne, jusqu'à 8h00 le matin même.

Elle peut être annulée de la même manière, en ligne, jusqu'à 8h00 le matin même.

Toute inscription non annulée dans ce délai sera facturée.

3) Horaires de l'Accueil de Loisir Périscolaire

Matin : ouvert de 7h00 à 8h20.

Inscription préalable par la famille sur le module ARG.

Temps cantine :

Un service d'accueil de loisirs périscolaire sera assuré de 11h45 à 13h35.

Inscription préalable par la famille sur le module ARG.

Ce service, concerne :

- les enfants inscrits à la cantine

- les enfants non-inscrits à la cantine, qui n'ont pu réserver leur repas la veille avant 8h (dernières minutes).
Ceux-ci apportent leur repas et peuvent manger sous la responsabilité des agents du périscolaire.

Les inscriptions doivent se faire à l'avance, en ligne, dans les conditions du périscolaire du matin.

- les enfants non-inscrits à la cantine mais titulaires d'un PAI alimentaire
Ceux-ci apportent leur repas et peuvent manger sous la responsabilité des agents du périscolaire.

Les inscriptions doivent se faire à l'avance, en ligne, dans les conditions du périscolaire du matin.

Il est à noter que les enfants présents entre **12h00 et 13h35**, et qui ne sont pas dans les cas de figure ci-dessus, pourront se voir inscrits d'office à ce service payant.

Nous vous recommandons donc de bien respecter les horaires pour récupérer vos enfants pour la pause méridienne !

Soir : ouvert de 16h30 à 18h30.

Inscription préalable par la famille sur le module ARG.

En cas de retard le soir, **il est indispensable d'avertir votre interlocuteur.**

Si des retards répétés sont observés, l'équipe municipale pourra appliquer sur la facturation de la famille un montant de 5.00 € par quart d'heure de retard commencé.

Un enfant ne pourra rentrer seul au domicile que si les parents le signalent au préalable exclusivement par écrit, sur une fiche portant sur l'année ou sur une durée bien précise.

Avant 7h00 et après 18h30, le personnel communal n'est pas responsable des enfants.

4) **Cantine**

La cantine est à réserver en ligne jusqu'à **8h00 la veille du repas**, et elle peut être annulée jusqu'à ce même délai.

Les tarifs sont révisables à chaque rentrée scolaire, ou en cours d'année, en cas de modification du tarif par le prestataire de la commune.

La tarification de la cantine s'établit comme suit :

Tranches	Prix du repas (en €)
0 à 1400	1.00
1401 à 1800	3.50
+ de 1800	4.00

Dans le cas où un enfant n'aurait pas été inscrit pour le service du lendemain, et n'apporterait pas son repas le jour « j », un tarif « retard » sera appliqué.

Le repas sera ainsi facturé à 5 €.

Exceptionnellement, pour toute annulation de dernière minute, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur.

Les serviettes de table sont fournies par les familles en début d'année, marquées au nom des enfants et elles sont entretenues par les agents de restauration.

Les enfants devront passer aux toilettes et se laver les mains avant le repas.

Cette règle s'applique également les jours de sortie scolaire où le repas du midi est fourni par les familles. Des informations seront données en amont aux familles concernées par mail ou par le cahier de liaison, permettant aux familles d'annuler les réservations impactées.

5) Déroulement de la journée et règles de vie

Les enfants accueillis à l'ALP et à la cantine sont encadrés par du personnel compétent.

Afin de structurer des objectifs permettant un épanouissement des enfants, le personnel se base sur les besoins généraux des enfants tout en tenant compte des particularités de chacun. Les règles de vie et de bonne conduite en collectivité comprennent notamment :

- le respect des autres (être correct, parler sans crier, être poli avec le personnel communal).
- le respect des locaux, du matériel. Toute détérioration sera à la charge de la famille de l'auteur de celle-ci. En cas de récidive, la municipalité pourra décider d'une exclusion temporaire ou définitive du restaurant scolaire.
- manger sans gaspiller.

Ces règles seront le cœur d'échanges orchestrés lors d'une journée portes ouvertes organisée annuellement et conjointement avec l'équipe enseignante.

Dès l'arrivée du responsable familial, à l'ALP en fin de journée, pour chercher le ou les enfant(s), cette personne en devient responsable.

Il est demandé au responsable familial de bien veiller à faire respecter ces règles quand il entre dans l'ALP. Tout problème avec un enfant peut faire l'objet d'un entretien entre le personnel et la famille, le cas échéant avec des membres de la commission école, et peut entraîner des sanctions pour la famille (avertissement, exclusion temporaire de l'enfant après entretien avec les parents ou de son tuteur, exclusion définitive).

Tout accident ou incident grave est consigné immédiatement par le personnel dans un registre afin de conserver une trace en cas de déclaration de l'accident aux assurances. Le témoignage écrit d'autre(s) personne(s) doit être sollicité. Ces enregistrements sont déposés en Mairie de suite.

Par ailleurs, un traitement médical peut être donné à un enfant par le personnel communal **uniquement** si ce traitement fait l'objet d'un **PAI**. Les parents transmettent ces médicaments avec l'ordonnance correspondante aux adultes de l'école (enseignants, personnel communal). Les enfants ne doivent pas être en possession de médicaments.

6) Procédure contentieuse

En cas de non-paiement des factures et de dépassement du délai légal prévu de 30 jours, la mairie mettra en œuvre les procédures prévues par la réglementation et appliquées par l'administration.

En cas de difficultés financières, contacter votre interlocuteur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte la modification du règlement intérieur de la cantine-Accueil de Loisirs Périscolaire 2025-2026.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte le règlement intérieur de la cantine-Accueil de Loisirs Périscolaire 2025-2026.

4 – Convention triennale 2024-2027 avec l'Etat pour la tarification sociale des cantines scolaires – Année scolaire 2025-2026 et avenant EGALIM

Vu la loi du 30 octobre 2018, dite loi EGALIM,

Vu le dispositif d'aide de l'Etat à la mise en place d'une tarification sociale des cantines dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté,

Vu la délibération 10 du 09 juillet 2024 du Conseil municipal de Saint-Haon-le-Châtel relative à la mise en place de la tarification sociale à la cantine,

Pour l'année scolaire allant du 1^{er} septembre 2025 au 03 juillet 2026 inclus, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de fixer à 1 € le prix d'un repas lorsque le quotient familial est inférieur ou égal à 1 400 €,
- décide de fixer à 3.50 € le prix d'un repas lorsque le quotient familial est compris entre 1 401 € et 1 800 €,
- décide de fixer à 4.00 € le prix d'un repas lorsque le quotient familial est supérieur à 1 800 €,
- décide que sans présentation de l'attestation du quotient familial émise par la CAF, il sera fait application du tarif le plus élevé, à savoir 4.00 € pour un repas,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 pour l'engagement EGALIM,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

5 – Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Renaison pour la construction d'une stèle

M. le Maire explique qu'au BP 2024, une subvention exceptionnelle de 100 € avait été votée par le conseil municipal en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Renaison pour leur projet d'édification d'une stèle.

Cependant, cette subvention n'a pas pu être versée sur l'exercice 2024 à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Renaison en raison de l'absence de leur numéro SIRET.

En mai 2025, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Renaison a fourni son numéro SIRET et souhaite donc que cette subvention octroyée en 2024 puisse être versée en 2025.

M. le Maire invite donc le conseil municipal à délibérer sur l'octroi de cette subvention de 100 € dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accorde cette subvention exceptionnelle de 100 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Renaison dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025.

6 – Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes pour les travaux de toiture de leur local

Le Comité des Fêtes vient de découvrir que la toiture de leur local situé 41 Rue du Maysel à Saint-Haon-le-Châtel présente un problème nécessitant une réparation urgente.

Un devis correspondant à cette intervention pour un montant de 2 912.04 € TTC a été transmis par le Comité des Fêtes.

Le Comité sollicite une participation de la commune pour cette dépense sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Une participation à hauteur de 50 % de la dépense soit 1 500 € est proposée.

Après délibération, le conseil municipal, à 10 votes pour et 1 vote contre, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Comité des Fêtes pour les travaux de toiture de leur local.

7 – Attribution des marchés publics pour les travaux de réhabilitation totale du Castel des Arts

Cette délibération est reportée au prochain conseil municipal.

8 – Avenant aux travaux de voirie de la Rue Grenette

Christian RICHARD indique que les économies liées à la suppression de la pose de 23 ml de pavés le long des plantations, à la suppression du remplissage de 3 tampons et le surcoût lié à l'ajout de la remise à la cote de 14 tampons existants impliquent une moins-value d'un montant de – 153.09 € HT soit – 183.71 € TTC du marché public signé avec EIFFAGE RCE pour les travaux de voirie 2025 de la rue Grenette d'un montant de – 153.09 € HT soit – 183.71 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'accepter l'avenant en diminution au marché public pour les travaux de voirie 2025 de la rue Grenette à hauteur de – 153.09 € HT soit – 183.71 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cet avenant.

9 - Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie des Corbières

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

L'incendie d'une intensité exceptionnelle s'étant déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la Préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Haon-le-Châtel tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Saint-Haon-le-Châtel contribue à soutenir les communes audoises impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 100 € à l'Association des Maires de l'Aude :

Siège social :

Maison des Collectivités

85 avenue Claude Bernard

CS 60050

11890 CARCASSONNE CEDEX

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :

- décide de faire un don d'un montant de 100 € à l'Association des Maires de l'Aude en soutien aux communes audoises impactées par l'incendie des Corbières,
- demande à être destinataire du bilan des dons.

B – DOSSIERS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

10 – Rapport d'activité de Roannais Agglomération

Le rapport d'activité de Roannais Agglomération a été transmis aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

11 – Poursuite de la restauration des sculptures de l'église

Il reste 5 000 € de la subvention départementale et 2 300 € de dons de la Société Histoire et Patrimoine. La DRAC a choisi 3 statues. Le cahier des charges a été demandé pour lancer la consultation. A savoir, plus d'une dizaine de statues sont à restaurer.

12- Déplacement de l'agence postale dans le sas entre le Point I et la salle d'exposition du Castel des Arts

A partir du 15/09/25, le Point I sera libéré. La Poste va prévoir le transfert technique de l'agence provisoire à cet emplacement. Le seul aménagement demandé est l'ouverture de la porte d'accès sur la remise où est le coffre et de prévoir une fermeture sécurisée de la porte.

13 - Discussion autour du nettoyage des locaux communaux

Le contrat FRAICHET arrive à expiration en février 2026. Le petit nettoyage de l'école est à la charge des agents comme il est stipulé dans leur fiche de poste. Le contrat avec une entreprise de nettoyage sera maintenu pour les gros travaux.

14 – Local du Comité des Fêtes

Une commission est créée pour analyser la proposition du Comité des Fêtes qui souhaite vendre pour l'euro symbolique le local qu'il occupe actuellement. Cette commission est composée de : Gilbert MAGNAUD, Nadine BASSOT, Jean-Paul DESCOMBES et Christian RICHARD.

15 – Equipement informatique du secrétariat de Mairie

Fabrice FALZONE soulève le problème informatique du poste de Patricia au secrétariat. Après vérification, il s'avère que ce PC est obsolète et que son changement est urgent. Un devis de remplacement de SPEED INFORMATIQUE de 1 200 € est accepté ce jour.

16 - Des puces ont envahi le village

Les cantonniers devront à nouveau pulvériser les lieux infestés.

17 – Venue du jury de fleurissement au village ce mois

La visite s'est bien passée. Il a été préconisé de remplacer les bacs à fleurs par des platebandes. Une liste d'arbustes et de plantes vivaces a été proposée.

18 – Prochain conseil municipal : Mardi 30 septembre 2025 à 18h30

Fin de séance à 20h20

La secrétaire de séance,
Nadine BASSOT



Le Maire,
Gilbert MAGNAUD

